



VP

DECISION N° 394

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION DE FORMATION PERFECTIONNEMENT BAFD UFCV DELEGATION REGIONALE/VILLE DE POMPEY

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la mise en place d'une formation BAFD (Brevet d'Aptitudes aux fonctions de Directeur) par l'Association UFCV, qui aura lieu du 5 au 10 avril 2025 à Art sur Meurthe
- Vu l'inscription d'une animatrice, Mme Fabienne VAUQUELIN pour la formation perfectionnement BAFD,
- Vu le souhait de la Ville de former une directrice pour ses centres de loisirs (ACM),

Le Maire,

DÉCIDE

- De signer une convention de formation, jointe en annexe, avec UFCV Délégation Régionale Grand Est représentée par Madame Dalila REMAKI, dont le siège se situe 1 rue job 67100 Strasbourg, pour l'organisation de la formation stage BAFD fixant les conditions administratives et financière.
- Le montant de la prestation s'élève à 440.00 euros
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 6184.

Pompey, le 27 mars 2025

Le Maire,

Laurent TROGRIC



Publié par voie électronique le 31/3/25
Transmis à la Préfecture le 31/3/25